

Bulletin d'inscription au CFGA



M Mme Melle

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Mél :

Tél. fixe : Mobile :

Association au titre de laquelle vous participez à cette formation :

.....

Bénévole Service civique Salarié(e)

Pièces à fournir

- ✗ une autorisation parentale pour les mineurs
- ✗ un premier chèque de participation de 30 € pour les frais d'inscription (à l'ordre du Collectif d'Acteurs pour la Formation Associative en Région).


**MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION
 NATIONALE,
 DE LA JEUNESSE
 ET DES SPORTS**

Liberté
Égalité
Fraternité

TARIFS

- Frais d'inscription : 30,00 €
- Coûts pédagogiques : bénévole : **gratuit**
service civique : 90 €
salarié : 90 €

Pour les salariés d'association : se rapprocher de votre employeur.
Pour les jeunes en Service Civique, prise en charge possible par la structure d'accueil.

Vous voulez...

- ... Savoir construire un projet associatif
- ... Accroître et valider vos connaissances de ce secteur

Inscrivez-vous au
**CERTIFICAT DE FORMATION
 À LA GESTION ASSOCIATIVE**

Crédit photos : Benoît Debuissier
Conception graphique : La Ligue de l'enseignement - 2020



Formation organisée par le Collectif d'Acteurs pour la Formation Associative en Région



CONTENU DE FORMATION

Premier objectif :
acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif,
son évolution et son environnement.

- Compétence en matière d'organisation et de gouvernance
- Compétence en matière de ressources humaines associatives
- La fonction employeur
- Compétence en matière de gestion de projet associatif
- Compétence en matière de finances associatives

Deuxième objectif :
acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités,
conduire et développer un projet associatif.

- Principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements
- Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

Consultez le Guide pratique de l'association

➔ www.guidepratiqueasso.org

CALENDRIER

Votre participation à l'ensemble du parcours est obligatoire.
Les trois regroupements se déroulent à Hérouville-Saint-Clair.

6 et 7 novembre 2020

De 9h30 à 17h30 le vendredi et de 9h30 à 12h30 le samedi.

20 et 21 novembre 2020

De 9h30 à 17h30 le vendredi et de 9h30 à 12h30 le samedi.

3 et 4 décembre 2020

De 9h30 à 17h30 le jeudi et de 9h30 à 16h00 le vendredi.

Bulletin d'inscription à retourner avec le règlement à

La Ligue de l'enseignement de Normandie

Centre de Ressources à la Vie Associative

5, boulevard de la Dollée - 50000 Saint-Lô

Tél : 02 33 77 42 51 - Email : crva@laliguenormandie.org

Inscription en ligne : www.cfga14.laliguenormandie.org



Qu'est-ce que le CFGA ?

Le CFGA est institué par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008.

Il s'agit d'une formation théorique et pratique pour les acteurs associatifs en vue de l'exercice de responsabilités dans la gestion quotidienne d'une association.

Pourquoi un certificat de formation ?

L'objectif du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) est de valoriser l'engagement bénévole et de développer les compétences pour y assumer des responsabilités.

La formation s'adresse à tous les bénévoles. Elle est accessible aux jeunes à partir de 16 ans. Elle peut également servir à acquérir des compétences dans une perspective de recherche d'emploi dans le secteur associatif.

Cette formation, théorique (32 heures) et pratique (parcours de 20 jours dans une ou plusieurs associations), est validée par l'Etat.

Agir avec nos valeurs...

Les membres fondateurs de l'association CAFAR ont fait le choix de mettre en œuvre une organisation collégiale au niveau de la gouvernance de l'association. Ils assurent collectivement la responsabilité pédagogique des actions de formation réalisées.

Elles sont animées par des professionnels du secteur associatif.